Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 018-200069227-20230629-0532023-DE

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 50
Présents : 39
Procurations : 8
Votants : 47

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le vingt-deux juin s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Menetou-Râtel sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 juin 2023

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, ROMAIN Michèle, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, THIROT Christian, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BARBEAU Julien, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, LELIEVRE Corinne, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane
M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle
Mme RAIMBAULT Agnès
M FLEURIET Antoine
M. LEJUS Bertrand a donné pouvoir à M. GAUCHERON Olivier
M. FONTAINE Claude
M. LEGER Patrick a donné pouvoir à Mme MARIX Marie-France
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Anne PERONNET

Délibération n° 053/2023

Objet : Modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01/01/2024

Vu les articles L.2333-30 et L. 2333-41 du CGCT
Il est proposé au conseil communautaire de revoir les tarifs afférents à la taxe de séjour. Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2018. Il est proposé de revaloriser les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 018-200069227-20230629-0532023-DE

Catégories d'hébergements	Tarifs 2024	Taxe additionnelle départementale	Tarif Global 2024
Palaces	2.15€	0.22€	2.37€
Hôtels de Tourisme étoiles, meublés de Tourisme 5 étoiles	1.60€	0.16€	1.76€
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€	0.11€	1.21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90€	0.09€	0.99€
Hôtels de tourisme 2 étoiles résidence de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles	0.60€	0.06€	0.66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.55€	0.06€	0.61€
Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.40€	0.04€	0.44€

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 018-200069227-20230629-0532023-DE

- Terrain de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.25€	0.03€	0.28€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception de l'hébergement de plein air	3,5%	0.35 €	3,85%

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le Conseil Communautaire

- **FIXE** les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2024 comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 4 juillet 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 13/07/2023

Le secrétaire de séance
Anne PERONNET

Le Président
Laurent PABIOT

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 018-200069227-20230629-0532023-DE